

Le Centre local
d'information et
de coordination (CLIC)
est un lieu d'information,
d'orientation et
d'accompagnement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Tel : 04 79 89 57 03

Fax :

Mail :
clic-albertville@savoie.fr

SPÉCIAL COVID 19

Le Département mobilisé

Depuis le début de la crise, le Département et tous ses agents sont mobilisés pour assurer la continuité de service.

Ainsi, les demandes continuent à être instruites, les prestations payées et les services restent accessibles par téléphone et courriels.

Pour les personnes en situation de handicap, l'accueil téléphonique de la MDPH est maintenu pour répondre aux questions des usagers en appelant au **0 800 0 800 73** (numéro vert gratuit depuis un fixe) ou **04 79 75 39 60** et ce du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. La MDPH peut également être sollicitée par mail mdph@mdph73.fr

Pour les personnes âgées, la Maison Sociale Albertville Ugine a adapté son organisation. Christelle Coste, secrétaire, travaille à mi-temps sur site et mi-temps en télétravail. Le reste de l'équipe, la seconde secrétaire, les quatre référentes et le chef de service sont en télétravail.

Christelle Coste répond aux **lignes habituelles 04 79 89 57 02 (PAPH) / 04 79 89 57 03 (Clic) et clic-albertville@savoie.fr**. Elle transmet dans la journée par mail les messages pris avec les coordonnées de la personne, à la référente concernée qui rappelle

Le travail partenarial se poursuit donc normalement.

L'accueil des questionnements et autres demandes d'informations/conseils des bénéficiaires également.

Les référentes PAPH poursuivent leur mission de révisions et de renouvellements APA/PCH, par téléphone et mail.

Elles sont mobilisables pour faire une VAD en urgence, c'est-à-dire en cas de mise en danger avérée et immédiate d'une personne.

Chaque semaine, elles réalisent un **travail de priorisation** des 1ères demandes APA reçues.

Chaque famille (le bénéficiaire ou l'aidant familial) est en effet contactée par téléphone dans un premier temps afin d'accuser réception du dossier et de rassurer. L'échange permet de prendre une décision concertée sur l'urgence de l'évaluation et de la mise en œuvre effective du plan d'aide.

S'il est décidé en accord avec la famille un report d'évaluation après pandémie, un courrier est envoyé par courrier postal ou bien par mail avec AR par retour de mail. Cela permet d'adresser aux services d'aide à domicile seulement les situations les plus urgentes.

Toute demande concernant l'aide au ménage (ou de courses si l'environnement familial est très présent en raison du confinement) est reportée. **Seuls les dossiers constatant des besoins en actes essentiels sont priorités.**

Les profils des bénéficiaires en priorité sont : les **GIR 1 et 2, PCH, critère d'isolement.**

Cette semaine 15, les référentes vont contacter par téléphone l'ensemble des GIR 1, GIR 2 qui bénéficient d'une intervention en emploi direct ainsi que les situations PCH. Une veille sociale sera ainsi maintenue une fois par semaine auprès de ces publics pour s'assurer de leur état et de leurs besoins.

Karine Henriquet, la psychologue du service, est sollicitée par le biais des référentes PAPH, pour apporter par téléphone une écoute et un soutien psychologique à certaines situations qu'elles auraient identifiées comme particulièrement fragiles ou isolées.

Rappel sur les conduites à tenir et les gestes simples pour se protéger et protéger les autres

Les gestes barrières sont devenus notre quotidien mais il est toujours utile de les répéter. Vous trouverez en pièce-jointe un document synthétique sur les conduites à tenir et les gestes barrières.

Une vigilance envers les personnes les plus fragiles

Le 31 mars 2020, le Préfet de Savoie a activé, à destination des mairies, le plan d'alerte et d'urgence. Il s'agit d'une mesure régulièrement déclenchée notamment pendant les périodes de canicule. Les objectifs sont la mise à jour du recensement des personnes âgées, en situation de handicap, vulnérables, isolées et l'activation des dispositifs existants afin de garder un lien avec les personnes qui le nécessitent : portage de courses, de repas, contact téléphonique régulier...

La coordination des actions est essentielle dans cette période. Le Département, par l'intermédiaire de ses CLIC, est vigilant à la situation des plus fragiles et est à leur côté pour tenter de répondre au mieux à leur besoin.

Le CLIC et les centres sociaux du Département, en complémentarité des autres acteurs, assurent le repérage des plus fragiles, les accompagnent et les orientent en cas de besoin vers les services et dispositifs existants durant cette période de confinement.

Les particuliers employeurs

La convention signée entre le Département et la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs), permet aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH de disposer d'une ligne téléphonique dédiée afin de répondre à toutes leurs questions et les conseiller dans les démarches. Il s'agit du **01.80.96.69.95.**

Le site internet www.particulier-employeur.fr regorge d'informations utiles.

La solidarité s'organise

De nombreux services, associations s'organisent pour venir en aide et soutenir les plus fragiles, les plus isolés durant cette période.

De très belles actions de solidarité et de soutien se mettent en place sur tout le Département si bien qu'il est encore difficile de toutes les recenser.

- Le **CHS** propose une ligne d'écoute et d'orientation centrée sur le mal être psychique du lundi au vendredi de 9h à 16h30 au **04.79.60.31.00**
<https://www.chs-savoie.fr/plateforme-telephonique-sante-mentale-covid-19-appelez-le-04-79-60-31-00/>
- **France Alzheimer Savoie** met à disposition un service téléphonique de soutien psychologique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, leur proches aidants et accompagnés ou non par l'association. Il suffit d'adresser un mail à cette adresse pour solliciter le dispositif francealzheimer.savoie@orange.fr
- L'association **Les Petits Frères des Pauvres** vient en soutien des plus de 50 ans avec une écoute téléphonique pour les personnes souhaitant parler ou être écoutées, de 15h à 20h (7j/7) au **0 800 47 47 88**
- Pour les personnes isolées non accompagnées (absence de famille, voisin, services), la **Croix Rouge** a mis en place un numéro national **09 70 28 30 00** L'association propose également la possibilité que des bénévoles aillent chercher des paniers de denrées de 1ère nécessité mais aussi d'hygiène ainsi que les médicaments
- Solidarité Numérique: une aide pour vos démarches en ligne

Les acteurs de la **médiation numérique**, en Savoie comme partout en France, se mobilisent pour accompagner les usagers à effectuer leurs démarches essentielles pendant la crise du Covid-19. Ils viennent de mettre en ligne, avec le soutien du Secrétariat d'Etat chargé du numérique, une plateforme Internet et un numéro de téléphone.

Mise en place d'un numéro : 01 70 772 372 (Appel non surtaxé, accessible du lundi au vendredi, de 9h à 18h). Pour permettre aux **personnes éloignées du numérique d'avoir un médiateur en ligne pour les accompagner dans leurs démarches.**

Pour les personnes plus autonomes, rendez-vous sur <https://solidarite-numerique.fr/> pour bénéficier de conseils et d'outils classés en catégories :

- ✓ faire des démarches pour ma famille et moi
- ✓ faire des démarches liées à mon travail ou mon entreprise
- ✓ rester en contact avec mes proches
- ✓ travailler depuis chez moi
- ✓ faire l'école à la maison
- ✓ faire mes courses sur Internet
- ✓ trouver des informations vérifiées

La première journée a permis de recevoir 2 400 appels.

- **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Ugine** a décidé de mettre en place « un dispositif de veille sociale et sanitaire » afin d'apporter une réponse appropriée à nos concitoyens isolés non accompagnés ou en situation de fragilité. Ce dispositif comprend :
Un numéro d'appel prioritaire : le **04 79 37 27 70**.
Des contacts téléphoniques réguliers en direction des personnes seules ou en grande difficulté sur la base de fichiers existants
Des interventions possibles de bénévoles pour des services de 1ère nécessité : aide aux courses alimentaires/non alimentaires, pharmacie (sur ordonnances uniquement), déplacement éventuels pour rdv médicaux indispensables (localement).
- En partenariat avec l'antenne d'Albertville de la Croix-Rouge Française, la **Ville d'Albertville** a mis en place un **dispositif de recensement** des personnes isolées, fragiles et/ou en situation précaire, non suivies par les structures à domicile (publiques ou privées).
Si vous êtes éloigné(e) d'un proche résidant sur Albertville et pour lequel vous avez des inquiétudes ; si vous-même êtes dans cette situation, il vous est possible de contacter le service prévention-gestion des risques par mail odile.danton@arlyserre.fr ou en appelant directement le **06 16 96 28 32**.
- **Respects73**. Pendant la crise du Covid-19 le site Versquiorienter.fr vous propose de découvrir les modalités d'accès aux associations et services de santé et de l'action sociale en Savoie. Ce site ne prétend pas à l'exhaustivité mais tente de vous informer au mieux des mesures prises dans votre territoire.
Pour en savoir plus / pour compléter ce site : contacter **Jérôme NAVET**, chargé de mission « santé-précarité » et administrateur du site : **06 70 01 22 71** ou j.navet@respects73.fr
- Les bénévoles de l'association **Jalmalv Savoie** ne peuvent plus intervenir dans les établissements où ils avaient l'habitude d'accompagner les malades et leurs familles du fait du confinement.
Cependant Jalmalv Savoie continue sa mission en proposant une écoute téléphonique pour les malades, leurs familles, les soignants et les personnes en deuil qui le désirent au **04 79 25 78 39** une permanence est assurée tous les jours et un répondeur permet de laisser un message.
Il est possible aussi de mettre un mail : jalmalvsavoie@yahoo.fr